

Union particulière pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC) Groupe de travail sur la révision de la CIB

**Vingt-cinquième session
Genève, 23 – 27 mai 2011**

Rapport

adopté par le groupe de travail

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci-après dénommé "groupe de travail") a tenu sa vingt-cinquième session à Genève du 23 au 27 mai 2011. Les membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : Brésil, Allemagne, Canada, Chine, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Japon, Mexique, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Office européen des brevets (OEB) et Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) (26). La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent rapport.
2. La session a été ouverte par M. A. Farassopoulos, chef du Service des classifications internationales et des normes de l'OMPI.

BUREAU

3. À l'unanimité, le groupe de travail a réélu M. F. Brady (Irlande) président et élu Mme Zheng Jie (Chine) vice-présidente pour 2011.
4. Mme N. Xu (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le groupe de travail a adopté à l'unanimité l'ordre du jour qui figure à l'annexe II du présent rapport.

DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

6. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

RAPPORT SUR LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU COMITÉ D'EXPERTS DE L'UNION DE L'IPC

7. Le Secrétariat a présenté un rapport verbal sur la quarante-troisième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC (ci-après dénommé "comité") (voir le document [IPC/CE/43/2](#)).
8. Au cours de ladite session, les États-Unis d'Amérique et l'OEB ont présenté oralement un exposé commun sur les principes de la nouvelle classification coopérative des brevets (CPC), qui serait fondée sur le système européen de classement (ECLA) en tenant compte des pratiques recommandées de l'USPTO en matière de classement. Le Secrétariat a présenté une proposition relative à une publication et une utilisation combinées de la CIB, de la CPC et de la FI permettant aux utilisateurs
 - a) de consulter la CIB, la CPC et le FI sur le même support; et
 - b) d'utiliser une combinaison simple de symboles de l'IPC, de la CPC et de la FI en vue d'effectuer des recherches dans les collections internationales de brevets.
9. Outre les modifications déjà approuvées par le groupe de travail, le comité a adopté des modifications de la version française des projets [F 002](#), [F 003](#) et [A 040](#), ainsi qu'une proposition "allégée" relative au projet [F 005](#) établie par l'OEB au nom des offices de l'IP5.
10. Le comité a approuvé la demande de révision présentée par l'OEB sur la question de savoir comment résoudre le chevauchement entre les groupes G01P 9/00 et G01C 19/00 résultant du projet [A 040](#), et il est convenu de créer un nouveau projet de révision [C 458](#).
11. Dans le cadre de l'examen de la modification de l'algorithme de reclassement, le comité a décidé que, en présence de symboles de l'ECLA ou de la FI sur un document, ce document devrait être automatiquement reclassé en conséquence et non alloué à un office pour reclassement.
12. En ce qui concerne le traitement des documents non reclassés dans la base de données centrale de classification, le comité a approuvé la stratégie "la mieux adaptée" aux fins de la création de tableaux des transferts par défaut à utiliser dans la troisième phase de la procédure de reclassement. Il a été indiqué qu'une proposition avait été soumise dans le cadre du projet [CE 381](#), qui pourrait servir de guide jusqu'à ce qu'une décision définitive soit prise par le comité. Les rapporteurs ont été invités à soumettre les tableaux des transferts par défaut en suivant la procédure décrite ci-après.

RAPPORT SUR LA CINQUIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL WG1 DE L'IP5 SUR LA CLASSIFICATION

13. Le groupe de travail a pris note d'un rapport présenté oralement par la Chine au nom des offices de l'IP5 sur la cinquième session du groupe de travail WG1 de l'IP5 sur le classement. Le WG1 a passé en revue les six projets pilotes et récapitulé et évalué l'état d'avancement du projet relatif au classement hybride commun (CHC). Le WG1 a également examiné des versions modifiées des documents relatifs à l'assurance qualité dans le projet fondateur CHC et le document CHC-OPS et les a approuvées dans le principe. L'OEB et l'USPTO ont présenté la CPC, qui serait dans un premier temps fondée sur l'ECLA. Le JPO a présenté un plan visant à effectuer une comparaison entre la FI et l'ECLA afin de recenser les domaines qui pourraient se prêter à une harmonisation et ceux appelant un complément d'examen. L'OMPI a présenté une proposition relative à une plate-forme de publication commune permettant de consulter la CIB, la CPC et la FI en parallèle. Il a été indiqué que l'objectif consistait à terme à harmoniser la CPC et la FI et à incorporer des schémas harmonisés dans la CIB, qui resterait le système commun de classement international des brevets. Le WG1 est convenu de la nécessité de poursuivre les discussions avant de prendre une décision définitive. Par ailleurs, un nouveau projet a été créé pour le partage de supports de formation. Au total, une liste de 20 nouvelles mesures à prendre a été établie en vue de faire progresser le projet fondateur CHC.

SUPPRESSION DES RENVOIS NON LIMITATIFS DANS LE SCHÉMA

14. Le groupe de travail a examiné le projet [M 037](#). Toutes les décisions et observations figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées "Décision du groupe de travail".
15. Le Secrétariat a indiqué au groupe de travail qu'un tableau actualisé récapitulant l'état d'avancement de la tâche relative à la suppression des renvois non limitatifs pour chaque sous-classe serait publié dans le dossier de projet [WG 191](#).

PROGRAMME DE RÉVISION DE LA CIB

16. Le groupe de travail a pris note de la décision prise par le comité à sa quarante-troisième session concernant la stratégie "la mieux adaptée" aux fins de la création de tableaux des transferts par défaut à utiliser dans la troisième phase de la procédure de reclassement (voir le paragraphe 12, ci-dessus).
17. Le Bureau international a été invité à établir une liste des projets de révision achevés et entrés en vigueur depuis 2006, sur la base de laquelle les rapporteurs correspondants seraient invités à soumettre un tableau des transferts par défaut. Les rapporteurs de tous les projets de révision nouveaux et en cours ont été invités à incorporer les transferts par défaut dans une colonne supplémentaire de la table de concordance. Ces transferts par défaut devraient être soumis au groupe de travail pour approbation à sa vingt-sixième session, en novembre 2011.
18. D'une manière générale, les rapporteurs des projets F ont été invités à soumettre des définitions en même temps que le schéma proposé. Les définitions ne devraient pas nécessairement être approuvées par les offices de l'IP5 avant d'être soumises au groupe de travail. Cette soumission anticipée permettrait dans de nombreux cas de mieux comprendre le schéma proposé et d'accélérer son approbation.

19. Le groupe de travail a examiné 28 projets de révision, à savoir : [A 023](#), [A 030](#), [A 033](#), [A 034](#), [A 035](#), [A 036](#), [A 037](#), [A 038](#), [A 040](#), [A 041](#), [A 042](#), [A 043](#), [A 044](#), [A 045](#), [A 046](#), [A 047](#), [A 048](#), [A 049](#), [A 050](#), [A 051](#), [C 456](#), [C 458](#), [F 001](#), [F 002](#), [F 003](#), [F 004](#), [F 005](#) et [F 006](#). L'état d'avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées "Décision du groupe de travail".

PROGRAMME DE DÉFINITIONS DE LA CIB

20. Le groupe de travail a examiné 47 projets de définitions, à savoir : [D 009](#), [D 017](#), [D 076](#) (F), [D 081](#) (F), [D 125](#) (F), [D 126](#), [D 127](#), [D 128](#), [D 129](#), [D 130](#), [D 135](#) (F), [D 142](#), [D 144](#), [D 146](#), [D 149](#) (F), [D 150](#), [D 151](#), [D 152](#), [D 154](#), [D 155](#), [D 157](#), [D 158](#), [D 159](#), [D 160](#), [D 168](#), [D 170](#) (F), [D 179](#), [D 182](#), [D 186](#), [D 192](#), [D 215](#) (F), [D 216](#) (F), [D 217](#) (F), [D 219](#) (F), [D 220](#), [D 223](#), [D 226](#), [D 227](#), [D 228](#), [D 235](#), [D 236](#), [D 237](#), [D 238](#), [D 239](#), [D 240](#), [D 241](#) et [D 242](#). L'état d'avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées "Décision du groupe de travail".
21. Compte tenu du faible nombre de projets relatifs aux définitions encore actifs, le groupe de travail est convenu de créer les nouveaux projets de définitions ci-après :
- Mécanique : A63J ([D 245](#), BR), B29D ([D 246](#), BR), B41F ([D 247](#), DE), B65B ([D 233](#), DE), D06J ([D 263](#), RU) et F41C ([D 264](#), RU);
- Électricité : G03B ([D 248](#), CA), G03C ([D 249](#), CA), G03D ([D 250](#), CA), G06E ([D 265](#), RU), G07B ([D 251](#), GB), H03D ([D 252](#), GB), H04R ([D 253](#), EP) et H04S ([D 254](#), EP); et
- Chimie : B01J ([D 255](#), EP), C05B ([D 266](#), GB), C05C ([D 267](#), GB), C05D ([D 268](#), GB), C09B ([D 256](#), DE), C09G ([D 257](#), DE), C09H ([D 258](#), DE), C11C ([D 262](#), RU), C25C ([D 259](#), EP), D21C ([D 260](#), BR) et H01M ([D 261](#), EP).
22. Le Secrétariat a indiqué qu'un tableau actualisé récapitulant l'état d'avancement de la tâche relative à l'introduction de groupes principaux résiduels serait publié dans le dossier de projet [WG 111](#).

MAINTENANCE DE LA CIB

23. Le groupe de travail a examiné 12 projets de maintenance, à savoir : [M 012](#), [M 013](#), [M 014](#), [M 707](#), [M 719](#), [M 726](#), [M 728](#), [M 729](#), [M 731](#), [M 732](#), [M 733](#) et [M 734](#). L'état d'avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées "Décision du groupe de travail".

PROCHAINE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

24. Après avoir évalué la charge de travail attendue pour sa prochaine session, le groupe de travail est convenu de consacrer les deux premières journées au domaine de la mécanique, la matinée suivante au domaine de la chimie et les deux dernières journées et demie au domaine de l'électricité.
25. Le groupe de travail a pris note des dates suivantes de sa vingt-sixième session :

14 – 18 novembre 2011.

26. Le groupe de travail a adopté le présent rapport à l'unanimité par voie électronique, le 22 juin 2011.

[Les annexes suivent]